



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Asphaltage de la promenade des Glaciers Parc national Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-15-5008/A		Date: 30 mars 2015
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-15-00675309		Amendment No. - N° de la modif. 002
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 31 mars 2015	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Pahl		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Amendement 002

La présente modification vise à répondre à la question d'un soumissionnaire potentiel et de prolonger la date de clôture des soumissions.

La date de clôture de l'appel d'offres a été prolongée au **02 avril 2015 au 14:00 HAR.**

Q2. « *Les lignes définitives sont mesurées en mètres linéaires le long du centre de la ligne de peinture, indépendamment de la largeur ou du rapport ligne-écart. Le paiement est versé en contrepartie intégrale de l'équipement, de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux. Le paiement doit être indiqué au **Tableau des prix unitaires, article 4a) – Marquage de chaussée – Traçage des lignes.** »*

Cela signifie-t-il que, pour un kilomètre de chaussée où doivent être peintes trois lignes, nous ne serions payés que pour la ligne médiane (c.-à-d. qu'il faut 3 000 m de peinture pour tracer trois lignes sur un tronçon de 1 km, mais que nous ne recevrons que l'équivalent de 1 000 m)? Doit-on considérer que, pour 33 100 m de lignes peintes, il y a 33,1 km de route et non 33,1 km de lignes?

R2. Les lignes peintes sont mesurées par mètre de ligne peinte, et les lignes délimitant chaque voie sont mesurées séparément à des fins de paiement.

Q3. Est-il permis d'utiliser un additif pour asphalte tiède approuvé par le MTI dans le revêtement de sol en asphalte pour ce projet?

R3. L'utilisation d'un additif pour asphalte tiède approuvé par le MTI dans le revêtement de sol en asphalte ne sera pas permise pour ce projet.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.